

La microfinance à l'heure de la création de valeur

QUADIA. Lancement d'un fonds axé sur une stratégie visant à venir compléter les efforts de la microfinance.

ANNE RÉTHORET

Selon les données de JP Morgan, l'impact investing présente un potentiel évalué à 1000 milliards de dollars d'ici dix ans. A l'instar de la microfinance, cette méthode ambitieuse de trouver une position équilibrée entre le rendement et l'impact durable de ses investissements. Cédric Lombard, l'un des fondateurs de BlueOrchard à Genève, a lancé l'an dernier Impact Finance Management aux côtés d'une équipe de spécialistes à Genève. L'entreprise compte gérer le fonds Impact Finance en collaboration avec Quadia, une société également axée sur l'impact investing, créée par Guillaume Taylor en 2010.

«Notre valeur ajoutée repose sur plusieurs éléments, souligne Guillaume Taylor. Nous sélectionnons des sociétés en croissance, à fort potentiel dans la chaîne commerciale, tout en mesurant l'impact durable et économique.» Ceci est possible grâce à l'outil Kharmax, créé pour analyser l'impact des entreprises sur toute la chaîne de valeur. Le résultat est décrit à travers sept dimensions utilisées par le Global Reporting Initiative (GRI). Lancé à la fin du mois de juillet, le fonds n'a pas de limite géographique. Il se concentrera toutefois en premier lieu sur l'Europe et l'Amérique du Sud.

«Parmi nos investissements potentiels, il y a entre autre une société suisse possédant un système de désalinisation décentralisé qui commercialise son produit dans les pays émergents, précise Cédric Lombard. Nous nous sommes par ailleurs aussi engagés auprès de producteurs de noix biologiques au Brésil et les importateurs suis-



GUILLAUME TAYLOR. Le CEO de Quadia s'est associé à Impact Finance pour le lancement du fonds.

ses avec lesquels ils traitent.»

Le fonds finance le développement des entreprises grâce à des prêts octroyés entre 200.000 et 5 millions de francs. Les taux d'intérêt sont fixés de manière à refléter les risques inhérents à l'entreprise, au marché et au pays, afin d'optimiser leur impact. Les risques de change sont systématiquement couverts par la société d'investissement. Il faut d'ailleurs noter que l'accès aux monnaies locales a longtemps constitué une

barrière d'entrée non-négligeable pour le développement de la microfinance, puisque les devises fortes ne permettaient pas d'atteindre les petits entrepreneurs locaux.

L'objectif du fonds est d'atteindre 50 millions de francs en avoirs sous gestion d'ici trois ans, avec une performance à mi-chemin entre celle de la microfinance et des fonds de dettes classiques (5%).

«Nous cherchons à nous positionner en complément aux fonds de microfinance. Tant que les infrastructures économiques dans les pays émergents seront fragiles, les clients des institutions de microcrédit chercheront un soutien nécessaire pour entrer sur les marchés internationaux. Il est donc nécessaire de financer des petites et moyennes entreprises qui contribueront à renforcer durablement et à plus grande échelle le tissu économique local», continue Cédric Lombard.

Ce fonds semble tomber à point, à l'heure où la microfinance traverse une sérieuse remise en question. Il s'inscrit dans un vaste mouvement qui vise à compléter le rôle de la finance traditionnelle et celui de la philanthropie. Plusieurs enseignes, comme Impact Economy, créée il y a peu à Genève, réfléchissent à la finance sociale. Prenons par exemple aussi, Wise, qui propose depuis six ans des services de philanthropie professionnalisés, afin de mieux répondre aux besoins de développement et d'intégration de la vaste majorité de la population à la base de la pyramide. ■

LE FONDS AMBITIONNE DE TROUVER UNE POSITION ÉQUILIBRÉE ENTRE LE RENDEMENT ET L'IMPACT DURABLE DE SES INVESTISSEMENTS.

La finance sociale évolue sans cesse

Le secteur de la microfinance est aujourd'hui en profond questionnement. Il faut souligner, en effet, que ces 12 derniers mois ont vu l'émergence de fortes critiques liées à l'apparition de poches de surendettement dans certains pays, ainsi qu'aux taux d'intérêt trop élevés. Sans oublier, la dérive d'institutions vers le crédit à la consommation. Plus récemment, deux événements sont venus nourrir le débat: la faillite au mois d'août 2010 de Banco del Exito (Banex), la principale «microbanque» du Nicaragua, un pays particulièrement touché par le problème du surendettement. Au même titre en Inde, l'IPO de SKS Microfinance, continue de poser la question de la légitimité des bénéfices importants réalisés par les actionnaires alors que certains clients étaient amenés à se suicider à cause d'un surendettement. Selon une étude du Consultative Group To Assist The Poor (CGAP) publiée

en 2010, la croissance des actifs de fonds spécialisés en microfinance a atteint 21% en 2009, s'établissant à un peu plus de 8 milliards de dollars répartis entre 122 fonds, confirmant son ralentissement de 2008 par rapport aux années précédentes. Malgré des performances mensuelles toujours positives depuis 2004, une baisse a été constatée.

Ceci est dû, en partie, à la volatilité accrue sur le marché des changes et à une augmentation importante du niveau de liquidités des fonds spécialisés dans un environnement peu rémunérateur. D'autres éléments, tels que la constitution de provisions reflétant la dégradation de l'industrie dans certains pays et la pression sur les taux actifs, découlant d'un excès de liquidité qui sont par ailleurs aussi symptomatiques de la concurrence accrue sur le marché de la finance sociale. (AR)

Le trustee sèchement désavoué

AFFAIRE MADOFF.

Le liquidateur ne peut plus exiger de dommages et intérêts à la place des victimes.

SÉBASTIEN RUCHE

Le liquidateur de la faillite Madoff vient de perdre un important levier d'action. Un tribunal new-yorkais a jugé qu'Irving Picard ne peut pas demander des dommages et intérêts à une tierce partie, en l'occurrence HSBC Holdings Plc. Dans la foulée, UBS et JPMorgan ont à leur tour demandé que soient abandonnées les plaintes du trustee les concernant, portant sur deux et dix-neuf milliards de dollars respectivement. L'horizon s'éclaircit probablement pour les sociétés genevoises touchées par la fraude du siècle.

Entre 6 et 6,5 milliards de dollars. C'est la somme qu'a virtuellement économisée le groupe bancaire HSBC suite à la décision du juge Jed Rakoff du 27 juillet dernier.

Le tribunal du district sud de New York a décidé que le liquidateur de la faillite Madoff ne peut pas réclamer neuf milliards de dollars à HSBC, dont 6 à 6,5 milliards correspondaient à des dédommagements découlant du fait que la banque n'avait pas découvert la fraude.

Le trustee peut en revanche intenter des actions révocatoires – les fameux clawbacks –, selon le droit de la faillite, afin de récupérer l'argent sorti de la société de l'escroc new-yorkais. Soit un peu plus de deux milliards de dollars concernant HSBC.

Autrement dit, le juge a décidé que le trustee, qui représente le débiteur (Bernard L. Madoff Investment Securities LLC) et non les créanciers (les victimes), ne pouvait se substituer à ces derniers et demander des dommages et intérêts en leur nom. En clair que le représentant du voleur ne pouvait pas demander des réparations à la place des victimes.

Conséquence, Irving Picard ne pourra probablement pas exclure de la faillite les organismes finan-

ciers qu'il a jusque-là présentés comme des complices de Bernard Madoff. En revanche, les actions menées par les fonds de placement, qui avaient investi auprès de Madoff à travers HSBC ou d'autres banques, sont confirmées dans leur légitimité.

Suite à cette décision de justice, UBS – à qui Picard réclame deux milliards de dollars – et JPMorgan Chase – qui est attaquée à hauteur de dix-neuf milliards – ont demandé que ces demandes du trustee soient écartées, rapporte Bloomberg.

Dans la pratique, la position du trustee est considérablement affaiblie dans les négociations qu'il mène avec les organismes financiers touchés par la fraude de Madoff, parmi lesquelles figurent des sociétés genevoises. Des négociations discrètes au cours desquelles Picard voulait obliger les entreprises concernées à verser des dommages et intérêts afin de pouvoir recevoir une partie des fonds récupérés par les clawbacks, à terme. Avec le risque que le non-paiement des premiers en-

traîne le non-versement des seconds.

Par ailleurs, le trustee a utilisé dans ses plaintes rendues publiques contre des sociétés genevoises des informations qui lui avaient été transmises dans le cadre d'accords de confidentialité, selon nos informations.

Picard ne pourra plus jouer la carte de la complicité de ces sociétés avec l'ancien président du Nasdaq. Ses demandes portant sur des centaines de millions ou des milliards risquent donc fort d'être abandonnées. Au cas contraire, le trustee risquera de devoir affronter une série de «motions to dismiss» identiques à celle menée avec succès par HSBC. ■

LE TRIBUNAL NEW-YORKAIS A DÉCIDÉ QUE LE REPRÉSENTANT DU VOLEUR – LE TRUSTEE – NE POUVAIT PAS DEMANDER DES RÉPARATIONS À LA PLACE DES VICTIMES.

UBP: création de deux joint-ventures en Asie

L'Union Bancaire Privée SA (UBP) a annoncé mercredi la création de deux joint-ventures en Asie avec Chung Wei Yi Co. Ltd., propriétaire de TransGlobe Life Insurance Inc. UBP Asset Management (Asia) Co Ltd sera active dans toute l'Asie (hors Japon) depuis son siège de Hong-Kong, tandis que la société TransGlobe Securities Investment Consulting Co., basée à Taipei, se concentrera sur le marché taiwanais, selon un communiqué. Avec son partenaire Chung Wei Yi, UBP proposera une gamme complète de solutions d'investissement aux clients locaux, tout en fournissant à sa clientèle interna-

tionale un accès privilégié aux marchés asiatiques.

Cette étape, jugée «importante de l'expansion de l'UBP en Asie et sur les autres marchés en croissance» fait suite aux récents recrutements de cadres au sein de ses divisions Private Banking et Asset Management à Hong-Kong et à Singapour, a encore précisé la banque de gestion de fortune privée genevoise.

UBP disposait au 30 juin 2011 de quelque 60,7 milliards de francs d'avoirs sous gestion. Elle est présente dans une vingtaine d'implantations dans le monde et compte près de 1200 collaborateurs. ■

BC-Bâle: relations avec Martin Lack suspendues

La banque a annoncé la fin de la collaboration avec la société de gestion de fortune du financier inculpé pour fraude fiscale par la justice américaine.

La justice américaine a annoncé mardi l'inculpation d'un financier suisse, Martin Lack, ex-employé d'UBS et fondateur d'une société de gestion d'actifs zurichoise, pour avoir incité et aidé ses clients américains à frauder le fisc. Faisant suite à ces informations, la Banque cantonale de Bâle a annoncé mercredi la cessation de la collaboration avec la société de gestion de fortune de l'inculpé. Le collaborateur de la banque concerné a été suspendu pour les besoins de l'enquête américaine, a précisé la BC de Bâle. Selon l'acte d'inculpation publié par le ministère américain de la Justice, «M. Lack a aidé des clients américains à ouvrir et alimenter des comptes bancaires secrets dans

une banque cantonale suisse basée à Bâle». «Lack encourageait ses clients à ne pas participer aux programmes de déclaration volontaire du fisc américain (IRS), et il proposait à ses clients des documents bancaires falsifiés pour maquiller l'origine de leurs fonds dans des comptes non déclarés». L'associé de M. Lack, Renzo Gadola, qu'il avait envoyé rencontrer un client à Miami en novembre 2010 pour le persuader de ne pas révéler son compte suisse aux autorités américaines, avait déjà plaidé coupable en décembre dernier, après son arrestation. Il doit connaître sa peine en novembre.

Les faits reprochés à M. Lack datent de 1993 à 2010. M. Lack, citoyen et résident suisse, a travaillé pour UBS «entre le début des années 1990 jusqu'à environ 2003», date à laquelle il a fondé sa propre société, Lack & Partner Asset Management. M. Gadola, également citoyen et résident suisse, a pour sa part travaillé chez UBS de 1995 à 2008. ■

BARCLAYS: pas de licenciements en Suisse

Les 3000 licenciements prévus par Barclays pour 2011 ne devraient pas avoir de conséquence pour les activités du groupe britannique à Genève. «Les licenciements affecteront essentiellement les activités de banque d'investissement et de banque de détail de Barclays Bank, déclare Patrick Ramsey, General Manager de Barclays Bank (Suisse) SA. Globalement, Barclays bank (Suisse) SA ne prévoit pas de supprimer des emplois et continue à maintenir des standards élevés sur la qualité de son staff». Barclays Wealth emploie quelque 420 collaborateurs à Genève.

LLOYDS À GENÈVE: pas d'information sur les licenciements

Après l'annonce de 15.000 licenciements au niveau global, Lloyds Banking Group ne dispose pas d'information plus précise sur les conséquences pour ses activités en Suisse, selon son porte-parole Richard Janes.

BELLEVUE: fin du programme de rachat d'actions

Bellevue Group a achevé en fin de semaine dernière le programme de rachat d'actions qu'elle avait initié en août 2008. Sur cette période, 30.000 actions nominatives ont été rachetées via une seconde ligne de négoce, a indiqué le groupe bancaire. Selon les premières données, 500.000 actions devaient être rachetées au maximum.

HARBOURVEST: délai de l'offre sur APE prolongé

La société de private equity HarbourVest a prolongé le délai de son offre de rachat de la société de participation Absolute Private Equity (APE) jusqu'au 10 août, sur injonction de la Commission des repreneurs (Copa). Auparavant, le délai avait déjà été prolongé jusqu'au 3 août. La Copa a demandé la prolongation du délai de l'offre, car, en plus de HarbourVest, Alpine Select et ACP Intermediate Acquisition Sarl luttent pour la prise de contrôle d'APE.